



NEWSLETTER DE LA COOPERATION MONDIALE

Février 2014

Dans ce numéro :

- **Promouvoir l'autonomisation des personnes : outils et méthodes**
- **La Coalition mondiale lance un appel à l'action : le concept des socles de protection sociale doit constituer l'objectif essentiel dans le domaine du social pour le cadre du développement mondial pour l'après-2015**
- **Le CIAS s'exprime sur l'autonomisation.** *Discours de Sergei Zelenev, Directeur exécutif du CIAS lors de la 52^e session de la Commission du développement social*
- **Ressources et liens utiles**

Le présent numéro de la Newsletter sur la Coopération mondiale est consacré à certains des enjeux dont il a été question lors de la 52^e session de la Commission du Développement social qui s'est tenue du 11 au 21 février au Siège de l'ONU à New-York. Le CIAS a activement participé aux travaux de la Commission, tant par des contributions orales qu'écrites. Nous avons également organisé conjointement trois manifestations parallèles qui se sont déroulées en marge des travaux de la Commission et le 10 février, nous avons participé au Forum de la Société civile qui a servi d'introduction aux travaux de la Commission.

Plus d'informations sur les travaux de la Commission du Développement social sont disponibles ici :

<http://undesadspd.org/CommissionforSocialDevelopment/Sessions/2014.aspx>

L'Editeur

Article du mois :

- **Promouvoir l'autonomisation des populations : outils et méthodes**

Par Wenyan Yang



Mlle Wenyan Yang est Chef du Service des aspects sociaux du développement (SPDB), organe de la Division des politiques sociales et du développement social (DSPD) du Secrétariat des Nations Unies à New-York. Elle a pour responsabilités d'assurer des services fonctionnels à la Commission du développement social et de superviser la préparation du Rapport sur la situation sociale dans le monde. Mlle Wang est diplômée de l'Université de Pékin en Chine et de l'Université de New-York aux Etats-Unis.

L'autonomisation apparaît de plus en plus comme un thème central dans le discours sur le développement. Comme principe, elle est inscrite dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et dans diverses conventions et déclarations internationales (par exemple, la Déclaration

sur le progrès et le développement dans le domaine social, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Déclaration relative aux droits des peuples autochtones, et l'Avenir que nous voulons, pour n'en citer que quelques unes). Comme concept « mis en pratique », on avait d'abord associé l'autonomisation à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. On constate qu'elle revêt une importance grandissante dans le discours sur le développement, et c'est peut-être un paradoxe, dans la mesure où les chercheurs et les organisations du domaine du développement emploient le terme dans divers contextes, ce qui a soi-disant abouti à plus d'une trentaine de définitions (cf. Fraser 2010)¹.

Cette popularité s'est en partie nourrie de la reconsidération des approches du développement. De plus en plus, on reconnaît le rôle des personnes en tant qu'agents du changement, l'importance du processus participatif et celle des institutions dans leurs facultés à rendre possibles des changements. Les initiatives en faveur du développement mondial se sont ainsi recentrées sur la création d'environnements favorables aux populations, le but étant qu'elles voient leur vie s'améliorer. En effet, ces initiatives permettent de les intégrer aux processus de décision, au lieu de les considérer comme de simples objets passifs qui subissent les décisions politiques.

En général, l'autonomisation est surtout utilisée dans les contextes où il est question d'augmenter les ressources, les actifs, et les compétences des groupes sociaux défavorisés et marginalisés, à savoir, nouer un dialogue, opérer plus facilement des choix et exercer un plus grand contrôle sur leur propre développement. On reconnaît aussi largement que l'autonomisation, en tant qu'approche du développement, devrait aller au-delà de mesures souvent fragmentées, parce que différentes pour chaque groupe, afin d'englober un programme cohérent qui se concentre sur l'amélioration du bien-être des personnes.

Il est communément admis que l'autonomisation est un processus dynamique qui s'étend sur le long terme et qui est affecté par des changements de normes, de valeurs, de règles, d'institutions, de comportements et de relations sociales ; même, c'est un processus qui conduit à ces changements. Il implique le renforcement et l'élargissement des compétences et des ressources des citoyens, de même que la création d'un environnement favorable dont font partie les institutions et les mécanismes de participation effective. En outre, il a été montré que l'autonomisation seule ne garantit pas les résultats escomptés, elle doit être soutenue par des décideurs capables et attentifs sur lesquels les citoyens ayant acquis leur autonomie peuvent compter.

L'autonomisation des populations et le développement social

L'autonomisation des populations est vitale pour atteindre les trois objectifs principaux du développement social tels que définis lors du Sommet mondial de Copenhague sur le Développement social : l'éradication de la pauvreté, un plein emploi productif et l'intégration sociale. Ces objectifs progresseront grâce aux mesures politiques et aux stratégies visant à promouvoir l'autonomisation ; en parallèle, les mesures concernant la poursuite du développement social renforceront également l'autonomisation et la feront progresser.

La Commission du développement social a centré son attention sur le thème « Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous » pendant le cycle 2013-2014 et a adopté la première résolution intergouvernementale portant sur ce thème en février 2014.

Vers une définition opérationnelle de l'autonomisation

¹ Une telle popularité a même amené certains à objecter que l'"autonomisation" est devenue un mot populaire dont les définitions ne sont pas bien claires, ce qui mène par conséquent à des confusions et à des difficultés dans son utilisation pratique.

Alors que l'autonomisation des populations renvoie à l'idée « d'augmenter les ressources, les actifs et les compétences des groupes sociaux marginalisés afin qu'ils opèrent plus facilement des choix et qu'ils exercent un plus grand contrôle sur leur propre développement », on trouve des aspects fondamentaux concernant l'autonomisation qui sont aussi des plus pertinents pour le développement social. Les dimensions fondamentales de l'autonomisation sont les suivantes :

L'autonomisation sociale renvoie à la capacité qu'ont les individus et les groupes à favoriser les relations et les interactions entre institutions qui sont indispensables au bien-être et à la productivité. Il s'agit d'un processus où l'on cherche à développer la confiance en soi et le sens de l'autonomie chez les marginalisés et où des actions sont entreprises collectivement ou individuellement, jusqu'à provoquer des changements dans les relations sociales, dans les institutions et dans les procédures qui excluent des groupes sociaux et les maintiennent dans un état de pauvreté. Cet aspect de l'autonomisation est étroitement lié à l'intégration sociale et à l'éradication de la pauvreté. Cela engendre une prise de conscience et permet de donner aux populations les clés pour prendre part au dialogue.

L'autonomisation économique permet aux populations défavorisées et marginalisées, par l'accès à des emplois, à des moyens de subsistance et à des droits fondamentaux, d'exercer un plus grand contrôle sur leurs ressources et d'avoir la possibilité de faire des choix dans les domaines de la santé, du logement et de l'éducation par exemple. L'autonomisation économique est non seulement déterminante pour éradiquer la pauvreté et promouvoir les emplois productifs et le travail décent, mais elle joue en plus un rôle certain pour renforcer la participation des personnes et groupes défavorisés et marginalisés au processus décisionnel. L'expérience a montré que chez les femmes et d'autres groupes et individus généralement défavorisés et marginalisés, avoir un revenu développait la confiance en soi et faisait gagner en autonomie. Les individus et les communautés ayant accès à des ressources, notamment des revenus et des ressources naturelles, et pouvant les contrôler, sont plus à même de prendre part aux processus politiques et sociaux. De plus, l'autonomisation économique joue un rôle important car elle facilite l'intégration sociale : les personnes participent aux activités économiques qui créent un sentiment d'appartenance et d'engagement.

L'autonomisation politique renvoie à la capacité d'une population à influencer sur les procédures et les décisions qui affectent leur bien-être. On considère que promouvoir une gouvernance réceptive et favoriser la participation du citoyen font partie du domaine de l'autonomisation politique. Promouvoir une participation politique est une étape importante du chemin qui mène à l'autonomisation des populations et qui rend les gouvernements plus responsables et plus attentifs. Ceci implique souvent d'améliorer les institutions démocratiques et les processus démocratiques (notamment la décentralisation du pouvoir), d'étendre l'accès à l'information, de faciliter l'engagement des citoyens dans les processus décisionnels, tant individuels que collectifs, et promouvoir une participation publique dans la planification et la prestation de services sociaux.

L'autonomisation juridique concerne le renforcement des capacités qu'ont les individus à exercer leurs droits, et la capacité qu'ont les institutions à répondre aux besoins des personnes. L'autonomisation des groupes sociaux défavorisés comme les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées nécessitent également la suppression ou l'amendement des lois et des dispositions discriminatoires, ainsi qu'un meilleur accès aux instruments judiciaires et juridiques.

Mesures politiques et stratégies pour promouvoir l'autonomisation des populations

L'autonomisation est un processus fait d'éléments qui se complètent mutuellement. Ce processus requiert un environnement favorisant les mesures politiques, une population compétente et informée, et un changement d'attitudes. L'expérience montre que l'autonomisation est nécessaire à une réduction durable de la pauvreté. En réalité, la simple allocation d'une certaine partie du budget national s'est avérée insuffisante pour que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté

soient durables. Une autonomisation des populations est ainsi nécessaire ; elle doit associer les populations aux processus décisionnels afin d'améliorer leur vie. Une telle approche centrée sur les populations laisse le choix aux personnes, leur permet de revendiquer leurs droits tout en les rendant responsables de leurs actes.

On en appelle ainsi à la formulation et à la mise en œuvre de **mesures politiques et de stratégies inclusives et globales**, conformes aux normes internationales, qu'il convient de replacer dans leur contexte afin qu'elles correspondent bien aux priorités et aux circonstances du développement national. Voici certains des éléments qui ont prouvé leur efficacité et que les gouvernements nationaux et leurs partenaires internationaux devraient, par conséquent, prendre en compte.

Renforcer les **compétences humaines** est indispensable à l'autonomisation des populations. Investir dans une éducation de qualité et dans des possibilités de formation, surtout pour les jeunes, de même que dans les soins de santé primaires, est essentiel pour développer l'autonomisation et pour avoir de meilleurs moyens de subsistance. En plus d'une volonté politique et de l'apport de ressources financières suffisantes, il faut également des mesures concrètes et pratiques qui soient appropriées au contexte national et au contexte local afin de supprimer les obstacles culturels et physiques qui empêchent le plein accès aux possibilités d'éducation et à d'autres services sociaux essentiels.

La protection sociale aide davantage les individus et les familles à constituer leur capital humain, à acquérir d'autres actifs et à améliorer leurs perspectives quant aux moyens de subsistance, ce qui leur confère une autonomie au niveau social et économique. Les systèmes de protection sociale doivent être développés progressivement pour assurer une durabilité, étant donné que les niveaux de couverture et les niveaux de prestations peuvent être prolongés au fur et à mesure et qu'ils participent efficacement de l'autonomisation. Lorsqu'elle se caractérise par une bonne organisation et que sa durabilité est bien prise en compte, la protection sociale peut aboutir à une plus grande égalité socioéconomique, à une égalité des chances, à un accès égal aux services sociaux et à un élargissement de la participation.

Un marché du travail qui fonctionne bien est une nécessité pour créer des emplois, pour favoriser l'autonomisation et pour éradiquer la pauvreté. Afin de promouvoir le travail décent qui confère une autonomie économique aux populations, il faut, en parallèle d'une croissance économique et d'une bonne gouvernance, générer des emplois qui à leur tour nécessitent des marchés fonctionnels (y compris le marché du travail) et un secteur privé robuste. Il faudrait surtout créer un environnement qui favorise une croissance économique où les emplois sont nombreux, des marchés ouverts et un plus grand nombre d'opportunités pour tous. Celui-ci implique le développement d'un cadre réglementaire favorable pour les entreprises, le développement de l'entreprenariat et un investissement dans les ressources humaines et dans les infrastructures, notamment dans la connectivité. En même temps, les politiques macroéconomiques devraient intégrer la promotion de l'emploi parmi leurs objectifs. L'autonomisation par le biais des institutions économiques comme les coopératives contribue aussi à la création d'emplois décents, à la réduction de la pauvreté et à une intégration sociale.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent à de multiples dimensions de l'autonomisation. Les politiques publiques sur les technologies de l'information et de la communication doivent encourager une plus large utilisation des TIC. Ces politiques doivent prendre en compte le développement de l'infrastructure technologique et le développement de l'accès public, l'engagement dans les partenariats entre le public et le privé, ainsi que la promotion de contenus en langues autochtones et locales.

Des institutions fortes, responsables et efficaces fournissent les outils et les mécanismes nécessaires à une participation entière de tous les citoyens. Cela demande de placer les populations au centre des processus décisionnels, ce qui crée des conditions favorables pour que les populations soient libres de leurs choix, et cela demande aussi une administration efficace, des procédures et des processus institutionnalisés, ainsi que l'investissement dans les infrastructures et dans la technologie.

Le cadre juridique assure un accès à la justice et constitue un vecteur important pour l'autonomisation. A cet égard, les instruments juridiques internationaux participent de la transformation des politiques nationales, des cadres juridiques et des stratégies juridiques. Il est important d'accorder la priorité à la mise en œuvre, dans le contexte national, des programmes d'action, des conventions et des normes sur lesquels la communauté internationale s'est accordée, en supprimant les barrières sociales, politiques, juridiques et économiques afin d'arriver à une participation significative de tous les membres de la société, surtout en ce qui concerne les groupes défavorisés. L'enregistrement des naissances s'est révélé vital pour les membres des groupes défavorisés afin qu'ils soient en mesure de revendiquer leurs droits.

Conclusions

L'autonomisation est une approche en matière de mesures politiques qui encourage l'initiative des personnes. Selon le contexte du pays, les priorités ainsi que les outils et méthodes permettant de promouvoir l'autonomisation varient. Voici quelques domaines habituels d'action :

1. Investir dans l'éducation et la santé afin de renforcer les compétences/les capacités des individus et des communautés ;
2. Améliorer l'accès et les droits aux actifs productifs (la terre, la propriété, les ressources naturelles et les services financiers) des groupes défavorisés ;
3. Etablir une protection sociale universelle, ne serait-ce qu'à un niveau minimal déterminé pour l'ensemble du pays ;
4. Promouvoir une croissance inclusive et économique qui génèrent des emplois ;
5. La transparence et l'accès à l'information, notamment par le biais des TIC ;
6. Instaurer l'état de droit et établir l'accès à la justice ;
7. Fonder des institutions démocratiques, notamment un gouvernement responsable et réceptif.

Alors que l'autonomisation des populations est un processus dynamique qui s'étend sur le long terme et se compose d'éléments se complétant mutuellement, elle exigera l'engagement des partenaires nationaux et internationaux, de même qu'une contribution active de la part des populations, en vue d'être réalisée progressivement.

Bibliographie

Fraser, E. (2010), « Autonomisation, choix, agences », Rapport Helpdesk Research.

Nations Unies, Rapports du Secrétaire-général, « Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous » (E/CN.5/2013/3 et E/CN.5/2014/3) [*en ligne*]
<http://undesadspd.org/CommissionforSocialDevelopment/Sessions.aspx>

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et elles ne reflètent pas nécessairement la position du Comité de direction du CIAS ou celle du Secrétariat de l'ONU.

➤ **Appel à l'action : le concept des socles de protection sociale doit constituer l'objectif essentiel dans le domaine du social pour le cadre du développement mondial pour l'après-2015**

La Coalition mondiale pour les socles de protection sociale, instaurée en 2012, regroupe plus de 70 organisations de la société civile et des syndicats du monde entier. Les membres de la Coalition représentent un groupe d'ONG variées mais ils se rejoignent dans leur approche de la protection sociale qu'ils perçoivent comme un pilier de la justice sociale et du développement socio-économique inclusif. Cette approche se reflète dans la déclaration de la Coalition mondiale qui a été communiquée lors de la manifestation parallèle du 18 février en marge des travaux de la 52^e session de la Commission du développement social à New-York. Cette manifestation était organisée par la Coalition, en coopération avec la Friedrich-Ebert-Stiftung et le Bureau International du Travail. Le CIAS a fortement contribué à la conceptualisation de la déclaration ; à New-York, lors de l'événement mentionné précédemment, c'est Michael Cichon, Président du CIAS, qui a communiqué la déclaration.

Pour reprendre les mots de la déclaration, « alors que ce monde s'enrichit de manière significative, aucune femme, aucun homme, ni aucun enfant ne devrait avoir à vivre dans l'insécurité sociale, la pauvreté ou l'appréhension sociale ». Les participants à la Coalition sont d'avis que la Recommandation 202 sur les socles de protection sociale (2012), document de l'Organisation Internationale du Travail issu de l'Initiative commune sur les socles de protection sociale mondiale qui fait partie du système des Nations Unies, est une pierre angulaire si l'on veut atteindre les objectifs suivants : assurer la sécurité, éradiquer la peur de tomber dans la misère et protéger les niveaux de vie lorsque les personnes sont malades, au chômage, handicapées, âgées, qu'elle ne peuvent pas travailler ou lorsqu'elles ont des enfants ou des membres malades de leur famille à charge. Par cette recommandation, on peut réagir aux inégalités et aux discriminations que les femmes rencontrent lorsqu'elles souhaitent accéder à des services sociaux de base, à des opportunités ou à des ressources économiques. La déclaration met encore plus l'accent sur la dimension sexiste des régimes de protection sociale, dans la mesure où elle précise que « les programmes de protection sociale doivent trouver des solutions explicites pour les femmes qui jouent le rôle de soignantes et ils doivent s'attaquer aux inégalités, entre hommes et femmes, de l'accès aux services, au travail et à celles que l'on trouve dans les activités productives ». Afin de souligner l'importance des socles de protection sociale universelle, la Coalition mondiale soutient que « la double stratégie de la recommandation qui consiste à étendre les garanties de la sécurité sociale de base à tous et à assurer une meilleure qualité de protection, devrait servir de guide, si l'on veut développer un **objectif primordial en matière de protection sociale** pour le développement social dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 ». La déclaration de la Coalition mondiale a également été communiquée à l'occasion de l'assemblée du Conseil de coopération interinstitutions sur la protection sociale qui s'est tenu le 18 février 2014 à New-York.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

http://www.ilo.org/newyork/events-and-meetings/WCMS_235028/lang--en/index.htm

➤ **Le CIAS s'exprime sur l'autonomisation**

Déclaration faite par Sergei Zelenev, Directeur exécutif du Conseil International d'Action Sociale, lors de la 52e session de la Commission de Développement social, Sièges des Nations Unies, 18 février 2014

L'autonomisation est devenue un objectif central pour beaucoup de mouvements sociaux et d'organisations. Il y a un large consensus qui consiste à dire que l'on doit donner à *toute* personne les moyens d'être autonome tout au long de sa vie, cela commence en bien démarrant dans la vie pour se poursuivre par la suite. Etre bien nourri, recevoir une bonne éducation, rester en bonne santé et jouir d'une protection sociale sont des aspects qui font partie intégrante de l'autonomisation. Permettre aux personnes de se rendre autonomes constitue une combinaison avantageuse en tous

points pour la société, pour sa prospérité et sa résilience, puisque chacun est en mesure d'opérer de meilleurs choix de vie et de participer pleinement à la vie sociale. La société, les familles et bien sûr, les individus sont tout autant responsables et doivent travailler conjointement pour faire de ce processus une réalité. Il faudrait féliciter la Commission du développement social de s'être mesurée à un thème aussi transversal que celui de l'autonomisation et de l'avoir choisi comme thème prioritaire dans ses délibérations. Un thème qui a une signification politique et pratique énormes. Au nom du CIAS, je souhaite aux délégués et à tous les autres participants de la Commission un travail fructueux et plein de réussites.

Afin de traiter le thème prioritaire dans toute sa complexité, nous nous efforçons de fournir un apport réel aux discussions de la Commission du développement social mais aussi aux discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015, après que les objectifs du Millénaire pour le développement seront arrivés à terme. L'intention de placer les personnes au cœur d'un nouveau partenariat mondial dont le but est d'éradiquer la pauvreté et de transformer les économies grâce au développement durable, comme le souligne le Rapport du Groupe d'experts de haut-niveau², nous inspire grandement. Mais nous devrions aussi rester réalistes et voir ce qui doit être fait et comment cela doit être fait. L'initiative visant à « ne laisser personne à la traîne » est impossible à mettre en place sans réduire les inégalités et sans promouvoir une inclusion sociale. J'ajouterai un autre point important qui ressort du Rapport du Groupe de personnalités de haut-niveau : « on ne considérera les objectifs « remplis » que si tous les groupes sociaux et tous les niveaux de revenus notables sont concernés ».

Le CIAS adhère pleinement à la conclusion de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale selon laquelle la protection sociale constitue un des fondements du développement inclusif, équitable et durable. Elle peut de manière simultanée apporter des solutions aux dimensions économiques, sociales et environnementales de la durabilité et de la préservation des moyens de subsistance. Elle peut jouer un rôle transformateur dans la mesure où elle contribue à une croissance inclusive et durable sur le long terme, tout en augmentant la résistance face aux catastrophes naturelles et à celles provoquées par l'homme, ainsi que face aux crises économiques et sociales. Nous pensons que le concept de socle de protection sociale tel que décrit dans le Rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet et tel que défini dans la Recommandation 202 de l'OIT appelle l'élaboration d'un objectif précis dans le domaine des inégalités qui figurerait dans le plan de développement de l'après-2015.

Nous soutenons l'idée d'avoir un objectif précis, spécifique au domaine des inégalités, et qui figure dans le plan de développement de l'après-2015. Hormis l'importance normative de ce domaine, une telle inclusion pourrait aussi développer le concept de responsabilité quand il s'agit de réduire les inégalités (et on aurait ainsi un meilleur contrôle des procédures comme des résultats, engendré par de meilleures données, quantitatives et qualitatives).

Aujourd'hui, lorsque nous cherchons à intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales de la durabilité dans un seul programme, nous réalisons que les personnes dépourvues d'autonomie ne peuvent réaliser cet objectif. L'autonomisation est donc étroitement liée à une croissance inclusive. Nous ne pouvons aller de l'avant sans des initiatives spécifiques et ciblées qui ont pour but d'aller à la rencontre des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées, afin de les relier aux systèmes économiques et politiques. Après tout, le bien-être de ces communautés dépend aussi d'un accès durable à des terres arables, à l'eau et à l'énergie ; il y est même entièrement lié. C'est notre responsabilité à tous de définir comment les cibles doivent être

² POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL : VERS L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET LA TRANSFORMATION DES ÉCONOMIES PAR LE BIAIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 (en ligne)
<http://www.un.org/sg/management/beyond2015.shtml>

mieux identifiées, quel indicateurs doivent être utilisés et de définir la signification, en pratique, d'une responsabilité partagée par plusieurs parties prenantes.

Il ressort de l'expérience sur le terrain que nous avons acquise dans de nombreuses régions du monde que l'autonomisation des populations et la création de régimes attentifs et responsables sont liées de manière intrinsèque. Cette interdépendance est impossible sans la démocratie et sans des sociétés démocratiques qui fournissent des mécanismes à même de déterminer quels sont les droits qui importent le plus pour les populations, en particulier les groupes marginalisés. Les citoyens veulent pleinement participer à la vie sociale, avoir voix au chapitre et accéder aux processus décisionnels qui les concernent. Une démarche participative de la gouvernance contribue à l'autonomisation. La société civile a un rôle important à jouer dans ce processus.

Vous pouvez consulter la retranscription de la déclaration du CIAS à l'occasion de la 52^e session de la Commission du Développement social ici :

<http://undesadspd.org/CommissionforSocialDevelopment/Sessions/2014/NGOsStatements/WrittenStatements.aspx>

Ressources et liens utiles

➤ **Convocation du Forum de la Société civile à la veille de la 52^e session de la Commission du développement social**

Le Forum de la Société civile a été organisé par le Comité ONG du développement social et sponsorisé par la Division des politiques sociales et du développement social de l'ONU-DAES et par la Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau de New-York. Le Forum s'est tenu le 10 février 2014 afin de préparer les participants de la société civile à participer à la 52^e session de la Commission du développement social ainsi qu'aux actuelles discussions portant sur la conceptualisation et l'évaluation du cadre du programme de développement pour l'après-2015. Les intervenants ont été invités à réagir et à faire preuve d'esprit critique sur le choix qu'a fait la Commission de se concentrer pendant deux ans sur l'autonomisation ; ils ont permis d'explicitier quelle était la vision du Forum, ont proposé des recommandations qui correspondent aux perspectives de la société civile, toujours dans l'optique de promouvoir les objectifs centraux du développement social et aux fins des efforts qui portent sur l'inclusion et la transformation et sur le programme de développement pour l'après-2015.

La Déclaration du Forum est disponible ici :

<http://www.ngosocdev.net/>

L'enregistrement vidéo est disponible ici :

<http://undesadspd.org/CommissionforSocialDevelopment/Sessions/2014/CivilSocietyForum.aspx>

➤ **La crise chez les nouveau-nés menace le progrès**

Malgré les progrès remarquables que le monde a fait dans la lutte visant à réduire la mortalité infantile ces dernières années, ce qui a été rendu possible grâce aux actions faites dans les domaines de la vaccination, de la planification familiale, de la nutrition et du traitement des maladies infantiles, et en favorisant une meilleure économie, la mortalité infantile « reste l'une des grandes hontes de notre monde moderne ». Telle est la conclusion du rapport récemment publié par l'association caritative internationale **Save the Children**. Chaque jour, 18 000 enfants de moins de cinq ans meurent, et la plupart d'entre eux de causes qu'on aurait pu prévenir. En réalité, on s'est bien moins penché sur la question de traiter les risques potentiellement mortels que les enfants rencontrent lorsqu'ils sont nouveau-nés et lorsqu'ils sont le plus vulnérables, c'est-à-dire à la naissance et pendant le premier mois de vie. Le rapport présente la meilleure façon de mettre un terme aux décès de nouveau-nés, à savoir, s'assurer que les soins de base sont dispensés lorsque la mère a commencé le travail, pendant l'accouchement et juste après la naissance, lorsque les risques sont les plus élevés.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter la page suivante :

http://www.savethechildren.org/site/c.8rKLIXMGIpI4E/b.8989373/k.E376/Ending_Newborn_Deaths_Ensuring_Every_Baby_Survives.htm

Le contenu de cette Newsletter mondiale peut être librement reproduit ou cité, sous réserve que la source soit mentionnée. Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement la politique du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :
ICSW, P.O. Box 28957, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,
Entebbe, Ouganda
Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150
Email : szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org
Site web www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer '[ici](#)' en nous communiquant votre nom et adresse mail